

COMMUNIQUE

Suite au Conseil d'Administration du 8 mars 2004

L'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile-de-France, dans le cadre de son action pour la protection des espaces naturels et agricoles péri-urbains :

**BOUCLE DECHANTELOUP :
ETUDE DE DEFINITION D'UN PERIMETRE REGIONAL
D'INTERVENTION FONCIERE (Yvelines)**

Le Conseil d'Administration de l'AEV a donné un avis favorable à la réalisation d'une étude de définition d'un périmètre régional d'intervention foncière, sur la Boucle de Chanteloup.

L'Agence des Espaces Verts, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale en matière d'espaces verts de forêts, de promenades et d'espaces agricoles péri-urbains a sollicité, depuis l'année 2000, les différentes communes de situation, en concertation avec le Conseil Général des Yvelines, afin de leur faire part de l'établissement d'un projet de Périmètre Régional d'Intervention Foncière.

Afin de décider de la mise en œuvre de ce périmètre, et de sa cohérence territoriale, il a été jugé opportun par les acteurs concernés d'étudier le territoire de la boucle de Chanteloup sur les différents enjeux urbains, environnementaux écologiques et paysagers. Cette étude permettra de coordonner les actions de chacune des collectivités concernées.

La Boucle de Chanteloup, située à trente kilomètres au Nord-Ouest de Paris dans le département des Yvelines, se partage entre les communes d'Andrésey, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine.

Méandre intérieur de la Seine, elle est caractérisée par son relief contrasté ; du nord au sud se succèdent la butte de l'Hautil (point culminant à 185 mètres à Vaux-sur-Seine), le coteau et la plaine alluviale (entre 25 et 100 mètres d'altitude) qui couvre près des deux tiers de la surface.

La plaine alluviale d'une surface de 1500 hectares environ, comprend principalement des terrains agricoles (un tiers de la superficie, dont une bonne part en friche), des espaces urbanisés (la commune de Carrières-sous-Poissy, les zones industrielles des Hautes Garennes et des Cettons de Chanteloup-les-Vignes, l'ouest de Triel-sur-Seine et le sud d'Andrésy) et d'anciennes sablières en eau (étang Cousin, etc.)

La boucle de Chanteloup est l'un des derniers espaces ouverts de la Ceinture verte de la Région d'Ile-de-France.

La plaine présente des enjeux environnementaux (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 1 et 2), paysagers, et agricoles. Elle est aussi d'une grande fragilité, menacée par l'urbanisation (projet de comblement de l'étang Cousin) et la déprise agricole (pollution des sols résultant des apports historiques d'eaux usées du SIAAP, abandon des cultures).

Les perspectives de développement prévues au Schéma directeur de l'Ile-de-France (S.D.R.I.F) prévoient des activités économiques diversifiées (industrielles, logistiques, tertiaires, agricoles), favorisées par la réalisation d'équipements structurants (ponts, infrastructures routières).

L'aménagement de ce secteur doit se faire dans un souci de préservation de l'environnement : la plaine de la Boucle devant comporter à terme un espace paysager sans discontinuité spatiale conséquente.

Contacts presse :

- **Pour les départements des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise :**
Angélique GELINEAU - 01.53.85.67.60 - agelineau@aev-iledefrance.fr
- **Pour les départements de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine :** Fanny SIMONNET - 01 53 85 67 32 – fsimonnet@aev-iledefrance.fr